

# PROCEDURE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Les formations dispensées au **Centre de Formation d'Apprentis** de Saint Aubin du Cormier.

✓ **'Agriculture:**

- CAPA Productions animales, niveau V
- BP REA Responsable d'exploitation agricole, niveau IV.
- Licence Agriculture biologique, niveau II.

✓ **Le machinisme :**

- BP Agroéquipement , niveau IV.

✓ **L'environnement :**

- BTSA Gestion et protection de la nature, niveau III.
- BTSA Gestion et maîtrise de l'eau, niveau III.
- Licence Génie automatisée des systèmes de traitement de l'eau, niveau II.

A ce titre, le CFA est habilité à recevoir de la taxe d'apprentissage :

- Quota
- Barème (hors quota) catégories A et B

En cas d'insuffisance de QUOTA\*, l'entreprise a la possibilité d'affecter tout ou partie du Hors Quota au CFA

\* Il convient de rappeler qu'un versement est obligatoire au CFA de Saint Aubin du Cormier, si votre entreprise est assujettie à la taxe d'apprentissage et si elle accueille votre apprenti.

## Comment verser la taxe d'apprentissage ?

1 / Contacter l'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix. Il vous fournira un bordereau de versement.

2 / Préciser sur ce bordereau :

- Le destinataire de la Taxe d'Apprentissage :  
**EPLEFPA - Centre de Formation des Apprentis**  
*La Lande de la Rencontre – BP 12 – 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER*
- N° de SIRET : **19350940300021**
- Code d'activité : **802C**
- N° UAI : **0352193U**
- La somme versée
- La catégorie et diplôme pour lequel vous contribuez

3 / Retourner le formulaire déclaratif à l'OCTA

4 / Effectuer votre versement avant la date limite du **1<sup>er</sup> mars 2017**.

5/ Retourner la promesse de versement au CFA

A noter que les versements en nature, nommés « subventions en matériels » sont déductibles de la taxe d'apprentissage et effectués directement auprès du CFA de Saint Aubin du Cormier. Il s'agit de matériel à usage pédagogique (informatique, documentation, machines agricoles...).

**Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter :**

Joséphine Rouille

☎ 02 99 45 14 59

✉ josephine.rouille@educagri.fr